



DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20241218-DEL-24-12-18-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le douze décembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 34**

**Quorum : 18**

**Présents : 22**

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 11**

Mme Magali Lamir à M. Olivier Poneau, Mme Nathalie Brar-Chauveau à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Johanne Ledanseur à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Philippe Ferret, M. Arnaud Bertrand à M. Pierre Testu, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Michel Bucheton, M. Alexandre Richefort à M. Damien Metzlé, Mme Christine Decool à Mme Claudine Queyrie, M. Franck Thiébaux à M. Pierre-François Brisabois.

**Absent non représenté : 1**

M. Amroze Adjuward.

**Secrétaire de séance : M. Damien Metzlé**

---

#### Délibération n° DEL-24-12-18-25

**Objet : Loi Climat et Résilience - Rapport sur l'artificialisation des sols - Période 2011-2021**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2231-1,

VU la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et résilience »,

VU la Loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,

VU le rapport de bilan « ZAN » - consommation d'espaces NAF – diagnostic –période 2011-2021, annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 09 décembre 2024,

CONSIDÉRANT que par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » complétée par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 susvisée, la France s'est fixée l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente,

CONSIDÉRANT que l'ensemble des collectivités territoriales est concerné par la poursuite de l'objectif fixé par la loi « Climat et résilience » et que les stratégies d'évolutions des territoires doivent désormais inclure une attention particulière à la sobriété foncière,

CONSIDÉRANT que le foncier est reconnu comme une ressource limitée qui doit être répartie entre les différentes vocations possibles (logements, services publics, activités, agriculture et nature),

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que les Communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme élaborent un rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire qui doit être soumis au Conseil municipal, et qu'en Ile-de-France, le calcul se fait à l'échelle régionale,

CONSIDÉRANT qu'un premier rapport couvre la période du 01/01/2011 au 01/01/2021 qui est la période de référence de la trajectoire nationale et qu'il servira de base aux rapports triennaux suivants,

CONSIDÉRANT que le rapport triennal de la période 01/01/2021-01/01/2024 n'est pas encore réalisé dans la mesure où les données arrêtées au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ne sont pas encore disponibles,

CONSIDÉRANT que la présentation de ce premier rapport pour la période du 01/01/2011 au 01/01/2021, est l'occasion de porter le sujet de la sobriété foncière et de l'artificialisation dans le débat public local, de présenter la trajectoire de la Commune et son positionnement au regard de l'objectif fixé,

Délibération n° DEL-24-12-18-25

Objet : Loi Climat et Résilience - Rapport sur l'artificialisation des sols - Période 2011-2021

---

CONSIDÉRANT que le rapport annexé à la présente délibération permet de mesurer et communiquer sur le rythme d'artificialisation des sols afin d'anticiper et suivre sa réduction,

ENTENDU l'exposé de M. Frédéric Hucheloup, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix).**

PREND ACTE de la tenue du débat sur le rapport de bilan « ZAN » pour la période 2011-2021, annexé à la présente délibération.

APPROUVE le rapport de bilan « ZAN » pour la période 2011-2021, annexé à la présente délibération.

DIT que l'avis du Conseil municipal ainsi que le rapport de bilan « ZAN » pour la période 2011-2021 seront transmis aux représentants de l'Etat dans la région d'Île de France et dans le département des Yvelines, à la présidente du Conseil régional d'Île-de-France, et au président de la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

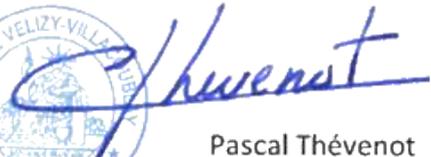
Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2024.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



  
Damien Metzlé  
6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
Secrétaire de séance



  
Pascal Thévenot  
Maire